ZONZA
SANTA
LUCIA
DI PORTIVECHJU

Procès-verbal de la séance du conseil municipal
Du 1er Avril 2023 à 10 heures
en la Maire annexe de SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO.

André ALIFANTI

Une retransmission en direct de la séance sera diffusée sur la page Facebook de la Commune de Zonza.

Ordre du jour

Budgets

- Vote d'approbation des Comptes de Gestion 2022 du Comptable Public : budget principal M14 et budgets annexes M14, M49 et M4.

- Vote des Comptes Administratifs 2022 : budget principal M14 et budgets annexes M14, M49 et M4.

- Vote des Budgets Primitifs 2023 : budget principal M57 et budgets annexes M57, M49 et M4.

- Vote de subventions d'équilibre de fonctionnement du budget principal M57 vers les budgets annexes M57 Crèche, M57 ALSH et M57 Cuisine centrale.

- Vote d'une subvention d'équilibre exceptionnelle d'investissement du budget principal M57 vers le budget annexe M4 Camping municipal.

- Vote des attributions de subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2023.

- Clôture des budgets annexes M57 Crèche, M57 ALSH et M57 Cuisine centrale pour intégration comptable au budget principal M57 à compter de l'exercice 2024.

Fiscalité

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Affaires diverses (questions non soumises à délibérations).

A 14 heures 00, le Maire ouvre la séance par l'appel des conseillers municipaux.

Présents (15) : Nicolas CUCCHI, Christian GIBERT, Emmanuelle ORABONA, Patrick QUILICI, Marie-Thérèse BARANOWSKY, Vincent LUCCHINACCI, Lisa BARTOLI, Paul André COLOMBANI, Marina MILLET, Anthony MUZY, Dominique PIETRI, Christelle PRIETTO, Danielle PELLEGRINI, Vanina MARCHI-VAN CAUWELAERT, Antoine CARLI, Christian PIU.

Représentés (7) : Mathilde FEDI, Jean Sébastien GIUDICELLI, Dominique GERONIMI , Francis GIANNI, Alexandre MUZY, Lisa BARTOLI, Jacky BARTOLI.

Absents (1): Elise BARLAM.

Secrétaire de séance : Christian PIU .

Budgets

Vote d'approbation des Comptes de Gestion 2022 du Comptable Public : budget principal M14 et budgets annexes M14, M49 et M4.

Le Maire : « Approbation du compte de gestion de l'exercice pour le budget de l'ALSH, je vous propose de l' approuver. Pour 19, Contre 3.

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022 pour la crèche. Pour 19, Contre 3.

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022 pour le budget annexe du restaurant scolaire. Pour 19, Contre 3.

Approbation du compte de gestion de l'exercice du budget annexe M14 de l'Office municipal du tourisme. Pour 19, Contre 3.

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022. Budget annexe M4 Mouillage Corps-morts du Comptable public . Pour 19, Contre 3.

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe M49 eau-assainissement du comptable public. Pour 19, Contre 3.

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe du camping municipal du comptable public. Pour 19, Contre 3.

A CARLI : « Au sujet du camping il y a des dépenses, qu'elles sont ces dépenses? ».

Le Maire : « Tu veux bien Antoine, qu'on en parle au moment du CA et du BP ?».

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2022 du budget principal du comptable public. Pour 19, Contre 3 ».

Vote des Comptes Administratifs 2022 : budget principal M14 et budgets annexes M14, M49 et M4.

Le Maire : « Donc je vais vous présenter le compte de tous les services et le Compte Administratif du budget principal. Et tout sera voté à la fin. Ce sera le premier adjoint qui organisera le vote puisque je dois me retirer au moment du vote.

Donc le compte administratif de l'ALSH qui est l'accueil de loisirs sans hébergement de la commune de Zonza. Il s'élève à 241 267 €. Je vous épargne les centimes. La structure accueille 119 enfants au cours des vacances scolaires, les mercredis et pour son bon fonctionnement le budget général de la commune à verser une subvention d'équilibre de 178 000 €, soit 74 % des dépenses de fonctionnement. La participation des familles en recettes s'élève à 53 653 € et le partenariat avec la CAF permet un versement de 12 439 €. Les charges de personnel de cette structure s'élèvent à 206 299 €, soit l'équivalent de 6 temps pleins. Et au regard des demandes des familles et les projections qui sont faites, on envisage d'augmenter l'agrément de la structure et de passer de 45 à 50 enfants. C'est un service plutôt dynamique, avec des recettes qui aujourd'hui croissent.

La crèche 2022, le compte administratif de la crèche communale s'élève à 887 297 €. La structure accueille 115 enfants, tout au long de l'année, pour le bon fonctionnement de ce service la commune a versé une subvention d'équilibre de 387 000 €, soit 44 % du total des dépenses de fonctionnement. La participation des familles s'élève à 140 415 € et le partenariat avec la CAF permet un versement de 346 465 €. Les charges du personnel s'élèvent à 543 040 €, soit l'équivalent de 17 temps pleins, deux apprentis et une secrétaire à l'école. La crèche est un service extrêmement dynamique et sur lequel on a énormément de retours positifs de la population. Et j'en profite d'ailleurs, comme ceux de l'ALSH, pour saluer l'ensemble des personnels qui s'impliquent dans ces structures.

La cuisine centrale, comme vous le savez la commune s'est orientée vers une restructuration de la cuisine pour la faire évoluer en cuisine centrale, ce qui permet d'avoir un outil qui répond à l'ensemble des besoins non plus de la commune seule, mais de toute l'intercommunalité. Elle est en train d'évoluer pour pouvoir servir des repas, y compris aux personnes âgées, sur la totalité du territoire. Montagne pour l'instant, mais bientôt sur le littoral. Donc le compte administratif de la cuisine centrale s'élève à 491 926 €. La structure a confectionné cette année 70 743 repas tout au long de l'année et le bon fonctionnement de ce service va nécessiter une subvention d'équilibre de 191 000 €, soit 39 % du total des dépenses de fonctionnement. La participation des familles s'élève à près de 300 000 €, 299 638 € et les charges du personnel s'élèvent à 281 475 €, soit l'équivalent de 10 temps plein. Ce service va connaître un certain nombre de travaux qui vont démarrer dans le courant de l'été, avec des équipements modernes et qui vont permettent de gagner encore en efficience ».

Antoine CARLI : « C'est une moyenne de combien de repas par jour ? ».

C BIANCONI : « 600 repas ».

Le Maire : « Donc elle était prévue pour 400 à 600 et elle est montée en charge jusqu'à 600 repas. Elle aura une capacité de 1000 repas jour. Si cette structure et cette réorganisation a permis notamment de déprécariser un bon nombre de personnels qui avaient des contrats à 30h pour certains et qui étaient en CDD, ils ont permis de réorganiser de façon importante ce service qui fonctionne bien aujourd'hui et dont on a des retours extrêmement positifs. Je tiens à saluer ces personnels, les anciens ont retrouvé une qualité gustative non négligeable sur l'ensemble des portages de repas. Les écoles aussi parce que nous avions des difficultés pour alimenter l'école de Zonza à certains moments. Et l'interco aussi, au global, avait pas mal de difficultés sur ces services-là. Et on a pu apporter une solution qui satisfait les 18 communes visiblement.

L'Office du Tourisme, le Compte Administratif de l'office du tourisme de Zonza s'élève donc à 395 749 €. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 413 343 €.

La taxe de séjour a progressé de 83 % par rapport à l'exercice N-1, et je salue l'effort remarquable des agents et du Président de l'Office du tourisme, Jean-Sébastien Giudicelli. Il y a aujourd'hui une progression de 83 % par rapport à l'exercice N -1 et de 92 % par rapport à l'année 2019. Donc on est plutôt très heureux de ces nouvelles recettes. La structure a reçu 47 000 visiteurs sur l'ensemble de ses bureaux ouverts sur tout le territoire. Donc, les charges de personnel s'élèvent à 303 000 € avec quatre équivalents temps plein, mais aussi dix saisonniers qui permettent notamment de renseigner sur les différentes possibilités. Donc quatre, un dans la vallée du Cavu, un à Sainte Lucie de Porto Vecchio, un à Zonza et un à Pinarello.

Les Mouillages, le compte administratif du service des mouillages, réalisation exécution du budget en exploitation 58 194 €. En investissement -75 297 € avec un report en section d'exploitation de 80 636 € et un report en section d'investissement de 154 837 €. Des restes à réaliser de 32 802 € en recettes donc, avec un résultat cumulé en section d'exploitation de 138 831 €. Bravo, bel effort et section d'investissement 45 738 €. Et nous sommes en passe d'obtenir le fameux AOT. Donc on aura mis près de deux ans et demi pour l'obtenir. Mais un travail, j'en parle à presque tous les conseils municipaux c'est dire combien il nous occupe. Remarquablement pris en charge par la commission des affaires maritimes et notamment par Marina Millet, sa présidente, tu nous confirme. Marina, qu'on est bientôt… ».

Marina. MILLET : « Oui, finalement, après tout ce temps, il semblerait que nous ayons l'AOT grand maximum quinze jours ».

Le Maire: « Avant l'été? ».

Marina MILLET : « On va dire soyons pessimiste, un mois ».

Le Maire : « On va boire le champagne ».

Marina MILLET : « Ça c'est sur on va le boire ! En fait on a eu droit à tous les retards possibles, de tous les retards qui pouvait exister pour une petite modification d'une donnée GPS ou d'une signature qui manquait ou une modification. En fait, on a bénéficié de tous les retards qui pouvaient existés ».

Le Maire : « Mais en même temps on avait un retard de 2015, comme ça l'affaire est aujourd'hui bien engagée. Surtout, on a, et c'est l'aspect pour moi le plus important, sécuriser notamment les plans d'eau pour les baignades et pour les familles.

La Régie des Corps-morts gère 408 mouillages qui sont répartis sur cinq sites Vardiola, Cataro, Pinarello un et deux et Arasu. C'est un service qui est doté d'une embarcation puis qu'on a acheté une embarcation avec trois agents assermentés afin de faire respecter le plan de balisage aux plaisanciers qui arrivent et qui fréquentent notre littoral. Les charges du personnel s'élèvent à 133 804 €, soit trois équivalents temps plein pendant six mois, parce ce qu'une partie sont redéployés en commune, notamment pour le service environnement que nous avons créé et cinq saisonniers ».

Marina MILLET : « Il n'y a plus de mouillages sauvages, les services les ont quasiment tous enlevés ».

Le Maire : « Il y a eu effectivement une réduction des mouillages proprement dit. Il y a l'abolition des mouillages sauvages, une réorganisation du plan d'eau, une réorganisation à venir qui va permettre au sol de rentrer dans une démarche réglementaire et surtout stabiliser juridiquement les activités.

C'est important parce que c'est un document qui sera visé par le Préfet des Affaires maritimes, qui est valable douze ans. Et donc qui sécurise l'ensemble de ses activités là avec aussi la sécurité environnementale. On a encore d'autres pistes parce que c'est quelque chose qu'on souhaitera faire évoluer en matière de sécurité environnementale notamment, et de façon à ce que la commune puisse avancer ».

Paul André COLOMBANI : « Sécuriser l'existant et pas le développer ? ».

Le Maire : « Non, alors je le redis monsieur le député, c'est la décision que nous avions pris collégialement avant les élections. Donc le groupe "Pa Cambià" s'est positionné et ça fait l'objet d'un débat très clairement, nous gérons l'existant, mais nous ne souhaitons pas d'extension sur le domaine public, nous sécurisons l'existant.

CA M49 2022 Eau et Assainissement, l'exécution du budget, je vous le disais, en exploitation moins 35 842 €, c'est à dire 182 737 € de dépenses pour 146 000 € de recettes section d'investissement moins 118 000 € report à la section d'exploitation de 49 197 € et à la section d'investissement de 632 889 €. Le résultat cumulé en exploitation est de 10 355 € et en section d'investissement 513 791 €. C'est un budget qui va être bientôt extrêmement dynamique puisqu'on est en passe aussi d'obtenir les subventions nécessaires de l'Agence de l'eau à la réfection des réseaux de Paccionitoli, Carabona et Zonza. Je pense à hauteur d'un million et demi d'euros.

On arrive donc au camping, le CA du camping des 2022, ce service n'a pas fonctionné et vous savez que je suis en retrait sur ce dossier. Je vais laisser Patrick Quilici et les élus en charge parler de ça ».

Patrick QUILICI : « Pour répondre à Antoine parce que je pense qu'il veut savoir ce qui a été dépensé, déjà tu as l'eau et l'assainissement, ensuite, on a renforcé la clôture vu que les sangliers rentrent on a mis du grillage soudé tout autour, tu as le débroussaillement légal c'est trois hectares et demi qui sont entretenus tous les ans par les services de la commune et tu as un peu d'entretien, comme la vidange des canalisations tous les ans pour pas que ça gèle l'hiver comme c'est souvent arrivé ».

Le Maire: « On arrive maintenant au Compte Administratif du budget principal. Je voudrais avant tout vous dire que la structuration et l'organisation fonctionnelle est enfin achevée et il y avait même une situation que nous devions reprendre. Et on est en capacité aujourd'hui de répondre à l'ensemble des politiques publiques qui sont obligatoires pour la population. Ainsi, et j'insiste sur ce point-là, la loi de décentralisation du 27 janvier 2014 fixe le cadre dans lequel les communes doivent répondre, l'action sociale et je salue ici le travail d'Emmanuelle Orabona à travers le CCAS qui a son budget qui est complètement autonome et qui sera bientôt voté je crois qu'on a retenu une date, c'est le 14 Avril. Tout ce qui est formation, enseignement, culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs a encore un mot pour l'implication, notamment au sein de la MJC, les commissions extramunicipales des sports d'Emmanuelle Agostini, Jeanine Maestrati. Merci aussi pour votre implication, de Christelle Prietto avec tout le monde des associations très dynamiques sur ces sujets-là, l'aménagement du territoire et les infrastructures de transport avec le premier adjoint et l'ensemble des projets qui sont présentés fréquemment à ce conseil municipal. L'Environnement puisqu'on s'est doté aujourd'hui d'un service. Et merci aussi à Monsieur Lucchinacci et le comité de pilotage qui enfin, ont repris tout leur sens aujourd'hui, Christian Piu, qui aujourd'hui a repris le flambeau de l'environnement et avec une nouvelle dynamique très intéressante pour vous avec de beaux projets à venir, notamment aussi sur le photovoltaïque.

Les grands équipements donc qui suivent notre programme avec la restructuration des trois centres puisque vous voyez qu'à Zonza ont bien avancé. A Sainte Lucie, l'AMO est lancée elle aussi, Pinarello on avance sur ces points là et d'autres projets à venir. Le logement et l'habitat avec des projets très concrets qui aujourd'hui vont se dérouler sur Zonza avec la création de ce lotissement dont on va parler et d'autres projets avec les partenaires sociaux. Je pense à ERILIA notamment, et l'ensemble des projets qui, j'espère, finiront par avancer et un petit peu plus vite pour le coût et tout ce qui est évidemment vie économique et compétences régaliennes au nom de l'État, parce qu'on l'oublie mais tout ce qu'on fait, c'est du travail des services et tout ce qui est passeport et autres, souvent à Zonza et à l'état civil qui prennent beaucoup de temps et beaucoup d'implication de l'ensemble des agents qui sont très impliqués là-dessus. Et la montagne d'ailleurs a eu un tel succès sur tout ce qui est passeport et carte d'identité qu'une autre antenne vient d'être créée à Sainte-Lucie parce qu'on n'arrivait plus à répondre tant le service est efficace. De plus, et ça, j'insiste parce que c'est important, la clause générale autorise des initiatives locales, comme la reprise d'un commerce et l'aide à l'implantation des cabinets médicaux. Donc, nous sommes tout à fait dans notre dans notre rôle sur l'ensemble de ces dossiers, de ces questions, et on se doit d'ailleurs de pouvoir répondre à la population au mieux. Alors, en ce qui concerne le budget général en dépenses, en section de fonctionnement, on a 7 007 948 € pour 7 288 480 de recettes. L'investissement en dépenses nous a eu cette année 4 027 150 € pour 1 866 219 € de recettes au report de section de fonctionnement on a 2 290 300 € et un report en section d'investissement de 2 741 308 €. Total de réalisation en dépenses plus de 11 millions et plus de 14 millions en recettes. La section d'investissement en reste à réaliser 1 263 252 € pour 4 865 906 € de recettes. Un total cumulé donc en recette de 9 571 780 € et de 943 433 € en investissement, soit un budget de 19 045 000 € en recettes et de 12 298 000 € en dépenses. En résultat cumulé, la section de fonctionnement représente un solde qui est excédentaire de 2 563 832 € et le résultat cumulé de la section d'investissement représente un solde de 4 183 031 €. Je veux revenir un peu sur la section d'investissement, les recettes de fonctionnement et plus précisément les ressources propres ont augmenté de 656 211 € par rapport à 2019 et de 44 % par rapport à l'exercice N-1. Ces recettes-là ont été extrêmement dynamisées en fin de compte, ce qui est intéressant pour nous, notamment sur l'ensemble des ratios pour la suite, donc les dépenses de fonctionnement sont également en progression par rapport à l'exercice N-1, elles sont en progression de 19 % et correspondent à la structuration et à la mise en œuvre des politiques publiques puisque la commune évidemment, fonctionne et pour cela, il faut des fonds. Si ce montant peut paraître élevé, il faut bien comprendre que la population du territoire, couplée aussi avec les problématiques de sur construction de notre littoral, nous oblige donc à démultiplier nos efforts pour entretenir, maintenir notamment les kilomètres de voirie, d'éclairage public. Au regard des prescriptions de l'audit RH, depuis notre arrivée aux responsabilités, on s'est engagé à précariser les agents de la commune et de constituer un organigramme avec des directions et des chefs de service qui sont clairement établis. Et pour répondre aux besoins, on a dans un premier temps favorisé la promotion interne puis on a procédé à des recrutements sur fiches de postes qui ont été validés par le centre de gestion. Aujourd'hui, quand nous sommes arrivés on était à 121 agents et on est encore à 121 agents mais la restructuration a eu lieu avec les services qui ont dynamisé, qui nous ont permis notamment, comme la courbe vous le montre, de récupérer beaucoup de recettes d'investissement assez remarquable, je dois le dire. Le montant total des charges du personnel s'élève aujourd'hui à 3 600 000 €. C'est un ratio qui est le plus bas qui est constaté depuis ces dix dernières années.

On pourrait le pondérer encore davantage puisque le remboursement des charges inhérentes aux arrêts de travail aujourd'hui est mis en œuvre et les services, notamment, ont récupéré cette année plus de 115 000 €, ce qui ramènerait le taux à 51 % le taux le plus bas qu'on ait connu depuis ces quinze dernières années.

Au 31 /12 nous avons en activité 112 agents et neuf qui sont en arrêt de travail. Au cours de cet exercice, les services, tous services confondus, ont eu 1331 jours de maladie à plein traitement et 385 à demi traitement, soit cinq équivalents temps plein qu'il a fallu remplacer. Et je veux aussi saluer les services RH qui jonglent en permanence pour faire en sorte que les services restent ouverts, que ce soit la crèche, la cantine que ce soit autre et j'ai même aperçu des cadres de la collectivité donner un coup de main à la cantine et je tiens à vous remercier pour être tous motivés de façon à ce qu'il n'y ait pas de rupture dans le service public. Donc enfin, il a été opéré un virement d'un1 810 000 € à la section d'investissement, soit 26 % du total de la section qui retourne donc à l'investissement. Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 35 % du budget total.

Pour la section investissement, extrêmement dynamique, il s'agit de la section Les dépenses réelles qui s'élève à 3 977 150 €, soit 67 % de plus que l'année précédente et de 2 740 846 € de plus qu'en 2019. Vous voyez l'évolution des dépenses d'investissement, la commune ne fait pas que du fonctionnement, on est sorti de cette spirale et en maintenant très clairement la commune investit. La courbe des recettes d'investissement passe de 200 000 € en 2019 lorsque nous sommes arrivés à 5 430 000 € en clôture d'exercice, grâce à des recherches de financement de la part de nos partenaires institutionnels, d'une administration qui aujourd'hui fonctionne et avec des subventions qui atteignent jusqu'à 80 % du total de la dépense. Enfin, l'état de la dette qui est très important pour nous, continue de baisser avec un encours de 2 662 152 € pour 19 millions de budget, soit 13 %. Donc vous avez cette évolution qui est très intéressante puisque si on compare à 2014, nous avions 6 157 000 de budget avec une dette qui était à 8 384 000 € et aujourd'hui vous avez un budget qui est à 19 millions enfin presque 20 avec 19 870 000 € au CA avec une dette de 2,6 millions. Donc la dette représente aujourd'hui 13 % du budget quand elle représentait 136 % du budget. Donc voilà ce que je peux dire sur les deux sections principales et les chapitres du budget. Nous sommes engagés à ne pas pour l'instant avoir recours à la dette supplémentaire, sauf giga structure ou opportunité particulière mais ça on n'en débattra, donc pas de dette complètement maîtrisée et pas d'impôts supplémentaires. Mais on reviendra aussi sur cette section des impôts qui, malgré tout est dynamique puisqu'il y a un travail considérable qui a été fait sur les bases actuelles, donc sur la base des impôts. Nous avons un travail fin sur l'ensemble des recettes et plus de 400 000 € je crois près de 500 000 € ont été trouvés pour abonder ce budget. Donc on a été chercher là où des bases n'étaient pas les bonnes, les classements n'étaient pas les bons et aussi trouver d'autres recettes à terme. On a d'autres projets, notamment la THRS dont on parlera où la commune de Zonza a été à l'initiative fiscalité plus adaptée à nos problématiques et à notre territoire. Pas de questions ? Donc je vais me retirer afin que le premier adjoint puisse organiser le vote ».

Christian GIBERT : « Je vous propose de passer au vote. Premièrement, le Compte Administratif 2022 de l'ALSH, 18 voix Pour, 3 Contre. Le Compte Administratif de la crèche 2022, 18 Pour, 3 Contre. Le CA de la cuisine centrale 2022, 18 Pour, 3 Contre. Le CA de l'office de tourisme 2022, 18 Pour, 3 Contre. Le CA mouillage 2022, 18 Pour, 3 Contre. Le CA M49 2022, 18 Pour, 3 Contre. Le CA du camping 2022, 18 Pour, 3 Contre et le CA du budget principal 2022, 18 Pour, 3 Contre. Le Compte Administratif 2022 est adopté à la majorité ».

Vote des Budgets Primitifs 2023 : budget principal M57 et budgets annexes M57, M49 et M4.

Le Maire : « Budget 2023 ALSH, les crédits de fonctionnement dédiés à cette structure sont conformes à ses besoins et s'élèvent à 263 753 € et les sections sont équilibrées, répartis comme suit en dépenses sur le 011, 66 964 €, 012, 190 346 €. Recettes de participation des familles s'élève à 66 000 € et la subvention d'équilibre que verse la commune est de 197 053 €. Adopté, 19 voix pour, 3 voix contre.

Le budget crèches, les crédits de fonctionnement dédiés à la structure sont conformes à ses besoins et s'élèvent à 905 380 €, avec des sections qui sont équilibrées, répartis comme suit en dépenses générales sur le 011, 105 280 € et en personnel à 784 200 €. Recettes de participation des familles 170 000 €. Subvention d'équilibre de la commune 413 233 € avec une participation de la CAF de 310 000 €. On les remercie, ils sont partenaires essentiels sur cette l'administration qui fonctionne très bien. Les crédits d'investissement sont affectés 8 000 € pour l'acquisition de nouveaux lits. Adopté, 19 voix pour, 3 voix contre.

Budget de la cuisine centrale 2023. Là, on en vient à notre modernisation de cet outil qui va pouvoir générer 1000 repas jour potentiellement, donc des crédits de fonctionnement dédiés à la structure qui sont conformes à ces besoins s'élèvent à 669 450 € avec des sections équilibrées réparties ainsi sur le 011 en dépenses générales, 255 650 € pour 403 500 € de charges de personnel. En recettes, 287 000 €, participation des familles bénéficiaires et subvention d'équilibre 304 20 250 €. Les travaux de réinstallation sont prévus normalement cet été. Adopté, 19 voix pour, 3 voix contre.

Budget de l'office du tourisme. Donc, les crédits de fonctionnement dédiés à la structure sont conformes à ses besoins. C'est donc à 573 193 €. Les sections sont équilibrés et répartis comme suit avec au 011, 181 000 €, au 012, donc personnel 331 693 € et avec un virement à la section d'investissement de 40 000 €. Recettes taxe de séjour 503 600 € et on salue l'effort qu'on avait déjà salué au compte administratif. Marchés, c'est pas mal, ce sont des marchés que nous avons, ils ont rapporté 8 000 €, partenariats 44 000 € et un excédent reporté de 17 593 € ».

Anthony MUZY : « L'augmentation de 90 %, c'est en plus, sans une augmentation de l'offre, en fait c'était de l'argent qui n'était tout simplement pas récolté depuis pas mal d'années, il n'a pas augmenté l'offre, on est d'accord. C'est le travail sur l'existant qui a permis d'être déjà plus juste sur l'impôt ».

Le Maire : « Finalement c'est l'effort de gestion. Les crédits d'investissement affectés à la section dépenses s'élèvent à 63 000 € et donc ces crédits sont produits pour l'acquisition de mobilier et de matériel informatique et audiovisuel. Donc, la section s'équilibre avec une subvention de l'ATC à 20 000 €. Affectation de résultat du 10 68, 3 292 € et un virement à la section de fonctionnement de 47 000 €. L'Office du tourisme qui s'est réorganisé en SPIC et j'aperçois quelques partenaires qui aujourd'hui est devenu un établissement qui peut commercer, qui est complètement autonome donc, une structure qui aujourd'hui comme d'ailleurs le CCAS ont des budgets qui seront complètement autonomes, a entrepris non seulement cette politique d'efforts de gestion, mais également cette stratégie très forte de faire monter en qualité la structure, on va candidater pour catégorie un dès cette année. On a récupéré la compétence tourisme. On a récupéré aussi et c'est très important l'appellation commune touristique sans laquelle on ne peut pas prétendre à la catégorie un et sur laquelle on ne pourra pas non plus prétendre à la station classée.

Aujourd'hui, l'office du tourisme est sur une très bonne dynamique qui va également créer des produits touristiques qui vont lui permettre d'améliorer son budget. L'idée pour nous est de station classée et donc vous avez qu'il y a deux structures qui sont en cours d'élaboration pour être construites une à Zonza avec un office municipal sur la nouvelle place et un nouvel office municipal aussi à Sainte Lucie en lieu et place du Wagram. Voilà donc une belle dynamique qui, nous l'espérons, nous donnerons toutes les chances une fois que notre PLU sera adoptée d'être station classée va nous permettre de récupérer aussi un certain nombre de recettes puisque nous serons éligibles pour récupérer les droits de mutation, ce qui représente trois ou 400 000 € supplémentaires dans les produits de fonctionnement de la commune. Adopté, 19 voix pour, 3 voix contre.

Mouillages, les crédits de fonctionnement dédiés à cette structure sont conformes à ses besoins. Ils s'élèvent à 402 331 € et les sections sont équilibrées ainsi, au 011 dépense générale en dépense 106 500 €, en personnel 161 000 €, en 65, 51 000 € et avec un virement à la section d'investissement de 80 331 €. Concernant les recettes, la taxe d'amarrage, c'est 251 000 € , l'occupation du domaine public 12 500 € et un excédent reporté de 138 831 €. Donc ces crédits d'investissement seront affectés à la section et s'élève à 159 871 €, dont 33 802 € restent à réaliser. 117 069 € vont être consacrés à l'acquisition de nouvelles bouées pour la mise en place du plan de balisage et la section s'équilibre avec un résultat de 79 540 € et un virement de la section de fonctionnement de la section de 80 331 € ».

Anthony MUZY : « À l'offre sur les mouillages, il a diminué ou il va augmenter encore? ».

Marina MILLET : « Légèrement diminué ».

Anthony MUZY : « Légèrement diminué, donc on n'a pas étendu sur le plan d'eau, on n'a pas industrialisé l'offre? ».

Marina MILLET : « On a réduit des zones de mouillage».

Anthony MUZY : « on a réduit les zones de mouillage, on les a encadrées, légalisées, en fait c'est plus clair qu'avant ».

Le Maire : « La commande qui avait été faite à la commission des affaires maritimes et qui a été parfaitement respectée est très claire. On était dans une rationalisation de la baie, récupérer aussi l'aspect paysager puisqu'on avait des bateaux partout donc il y a une vraie concentration avec les étoiles. On avait aussi cette commande urgente de sécurité et toute une réflexion aussi sur l'environnement donc il y a aujourd'hui l'interconnexion où la commission maritime travaille aussi avec l'environnement, elle est active aussi sur ce qu'on appelle Natura 2000 et là, il y a aujourd'hui une belle synergie. Il y a les voiries aussi qui participent ô combien à l'amélioration, vous avez pu constater les ganivelles sur Pinarello, aujourd'hui, au dernier conseil municipal, vous avez voté au Fonds vert des projets qui vont nous permettre de continuer ces aménagements, qui ont été sont appréciés on a des retours assez positifs là-dessus, qui forcent et qui reviennent sur le très naturel et qui vont être prolongé jusqu'à Villata ».

Anthony MUZY : « La gestion, ne serait-ce que de l'existant est optimisé et donne des résultats. On est passé du Far-West à la règle, ça a quand même des avantages ».

Le Maire : « Donc après on peut toujours optimiser, le but pour nous c'est de rendre tout, le tout est perfectible évidemment. Donc on a pour l'instant à atteindre nos objectifs, mais il reste encore beaucoup de travail pour l'optimisation.

Pour nous, c'est de trouver cet équilibre entre la protection de notre environnement, la gestion des flux touristiques auxquels on est évidemment attachés pour permettre en numéro un aux gens qui vivent sur la commune de ne pas avoir d'impact négatif évidemment, de pouvoir transmettre notre patrimoine naturel dans les meilleures conditions. Et d'ailleurs, c'est un point qui fait qui ne fait même pas débat puisqu'il a été défendu par tout le monde et toutes les listes pour les élections ».

Marina MILLET : « On subit quand même une grosse pression au niveau des mouillages parce que le nombre de propriétaires de bateaux augmente mais évidemment la demande ne peut pas suivre. Alors non seulement on réduit les zones, mais on a surtout protégé les rivages. C'est à dire qu'avant, n'importe qui va arriver et "beatcher" au milieu des enfants et des baigneurs, comme je rappellerai aux plaisanciers, la mer, ce n'est pas que pour les bateaux, il y a des familles qui viennent ici justement pour nos plages ou pour nos cartes postales donc si vous voulez aller vous baigner avec vos enfants, ce soit à Arasu, Villata, ou Capicciola, Fautéa ou Pinarello vous pouvez y aller en toute quiétude il y a des zones qui sont vraiment interdites à tous les engins à moteur ».

Le Maire : « Pour qu'on ait aussi cette tradition de la plage qui est avant tout ce qui dure toute l'année pour un grand nombre d'entre nous et ce sur quoi on s'est déjà engagé il y a aujourd'hui, en parlant d'organisation des tentatives de transmettre le feu vert porté aux communes, les systèmes de concession. Nous, on a clairement dit depuis le début et on le défendra. Nous ne voulons pas assumer les concessions. Nous gérons l'existant car sans concession, ça veut dire appel d'offres transat autant que de besoin. Une commercialisation des sites sur lequel la commune de Zonza résiste fortement et en tout cas, c'est un engagement et je le dis publiquement. Donc je suis très à l'aise là-dessus. On ne reviendra pas là-dessus, même si effectivement beaucoup de commun font ça parce qu'il y a des enjeux financiers qui sont importants et ça permet de trouver des recettes. Et bien nous essayons de trouver des recettes autrement, mais ce ne sera pas en ouvrant à la commercialisation outrancière nos plages. Et puis la plage, ça reste un endroit et c'est important de mixité sociale. On est aussi pour que les gens puissent continuer cette tradition de la plage avec sa serviette et toute l'année. Adopté, 19 voix pour, 3 voix contre.

Budget 49 2023. Les crédits de fonctionnement dédiés à la structure sont conformes aux besoins. Ils s'élèvent à 162 335 €. C'est l'eau et l'assainissement à la montagne. Donc ces sections sont équilibrées et sont répartis comme suit au 011, 67 000 € de dépenses générales, 012, 36 000 € et 25 000 € de charges d'intérêts d'emprunt. Recettes , vente d'eau 148 500 €, subvention d'exploitation de 3 000 € et un excédent reporté de 10 335 € ».

Antoine CARLI : « C'est quoi cette vente d'eau ? ».

Le Maire : « On est en régie sur Zonza et c'est les gens qui payent l'eau . C'est un forfait qu' on a préservé aussi, ce n'est pas les mêmes prix sur le littoral, il y a un vrai sujet sur lequel on travaille coté Sivom ».

Antoine Carli : « Au niveau de la plage, il faudrait trouver une solution avoir une discussions sérieuses avec Kyrnolia, c'est cher. Ça fait des années qu'on demande ça et je pense qu'il faut avancer ».

Le Maire : « On a pu avancer, c'est un sujet Sivom, on pourra en parler sur une question ouverte. Le président du Sivom et l'équipe se sont mis en place sur ce sujet-là, ce sont des contrats extrêmement ficelé il faut bien comprendre. Le président a toute latitude pour entrer en négociation à la fin.

Mais on a anticipé par une commission d'ingénierie de la tarification qui s'est mis en place, qui est présidée par le maire de Solaro, qui a fait un travail remarquable avec le directeur du Sivom monsieur Colonna d'Istria. Et donc, on a fait un travail important là-dessus, avec une rationalisation de la tarification, notamment avec des tarifications potentiellement été, hiver et aussi sur les différents sites. La balle est dans le camp de Kyrnolia on a produit déjà dans ce sens et les discussions doivent reprendre au mois d'avril. On aurait dû obtenir déjà quelque chose d'assez significatif au mois de janvier. C'est vrai que Kyrnolia traînent les pieds, mais s'il les traine tôt, on verra ».

Anthony MUZY : « Heureusement que la commune a pu conserver la présidence du Sivom, je pense que ça a été une bonne chose ».

Le Maire : « C'était indispensable. Oui, mais par contre, on pourra si vous voulez, je pense qu'on fera une question Sivom au conseil municipal comme ça sa vous permettra aussi d'avoir des éléments. Alors je vous rappelle quand même que les conseils syndicaux sont publics, que vous pouvez suivre sur Facebook, que l'on a voté les budgets du Sivom. C'était donc il y a dix jours et que toutes ces questions sont abordées, font l'objet de procès-verbaux et autres qui sont disponibles au Sivom. Mais c'est vrai qu'il y a un vrai problème aujourd'hui sur la tarification de l'eau et une disparité mer, montagne importante. Mais on a travaillé là-dessus ».

Antoine CARLI : « Il y a une cohérence, c'est à dire que le système de facturation fait que si on consomme peu avec les charges qui s'ajoutent, si on consomme peu au mètre3 on paie plus cher que si on consomme beaucoup ».

Le Maire : « Tu parles de la montagne ou ici ? ».

Antoine CARLI : « Sur la plage, ce qui fait que c'est une cohérence, même au niveau de l'économie d'énergie, etc, c'est incohérent, plus on consomme moins on paye en mètres cubes et moins on consomme et plus on paye. Donc là il y a un gros problème depuis des années quand même ».

Le Maire : « Aujourd'hui, il faut bien être conscient qu'on hérite d'une DSP qui a démarré en 1982 je crois. Donc 1982 imagine, moi je suis né en 72. Cette DSP n'a jamais été trop inquiétée, il faut le dire et donc elle a suivi son cours et comme toutes les DSP qui ne sont pas remaniées, il y a des habitudes qui se sont installées. Alors je n'en dirai pas plus là-dessus. Nous, aujourd'hui, on fait comme on fait pour que pour le reste, on prend une situation et aujourd'hui, oui Antoine, c'est vrai que sur ces questions-là, on est parfaitement d'accord. Mais on est déjà en train d'agir et à terme c'est 2026, donc on est déjà en discussion. Alors on se fait aider par des cabinets qui sont spécialisés là-dedans se sont des cabinets parisiens, spécialisés DSP parce que ce sont des grands groupes et pour y avoir travaillé, on connaît aussi leur façon de faire. Moi, je pense que c'est en bonne voie. On a été entendu, je pense. Et puis on a un problème qu'on avait notamment sur le droit d'avaliez ça je le dis d'autant plus volontiers, c'est que lorsqu'on est arrivé aux responsabilités, l'office hydraulique avait envoyé un mandatement d'office vers la commune donc on était obligé de payer 200 000 € sonnants et trébuchants, mon prédécesseur, avec tout le respect que j'ai pour lui, s'est battu longtemps Jean-Marc pour essayer de faire annuler ce titre. Aujourd'hui, c'est chose faite on a valablement contesté ce mandatement d'office à deux reprises, le préfet nous a donné raison et on a pu économiser à la commune déjà économiser 200 000 €, ce qui n'est pas rien. Mais on a ouvert la voie à d'autres sujets parce que le droit d'avaliez qu'on nous expliquait être de la science-fiction, la science-fiction quand j'ai des documents écrit noir sur blanc avec des délibérations, pour moi je suis dans le réel et on poursuit on est en train de dérouler cette pelote.

On a aussi interrogé sur les droits d'avaliez le fermier, donc sur deux tarifs notamment la problématique des tarifs et le droit d'avaliez. Le droit d'avaliez est un débit réservé pour les collectivités de gratuité d'eau qui auraient pu être mis à disposition des gens ou alors reversé aux collectivités. Donc là, on y travaille mais c'est bien d'aborder ces questions-là et il faudra qu'on le fasse dans le cadre du Sivom. J'inviterai donc aussi le directeur du Sivom à un conseil municipal pour vous en donner un peu plus. Voilà, l'avantage qu'on a aussi, c'est que la commune continue aussi sur le niveau de la comptabilité à suivre tout ça et le Sivom du Cavo est aujourd'hui, on a installé une grande collégialité puisque Solenzara , Lecci, vraiment les communes travaillent vraiment ensemble, la main dans la main, les différentes commissions qui ont bien avancé. Donc les crédits d'investissement qui sont affectés à cette section, c'est important, sont de 523 000 € et 79 000 € sont consacrés au remboursement de l'emprunt. C'est une section qui s'équilibre par du résultat, donc 513 000. Cet exercice va être consacré au lancement de la réfection complète des réseaux et je voulais vraiment mettre l'accent dessus, la rénovation des réservoirs et la pose des compteurs. Donc l'Agence de l'eau devrait nous attribuer comme je vous disais au CA la réalisation de cette opération une aide, c'est une opération qui est estimée à 1 million et demi d'euros que vous avez d'ailleurs voté et le choix avait été pris par nos prédécesseurs on avait nous contesté mais je me suis même posé la question un moment donné de savoir s'ils n'avaient pas eu raison, on avait tellement difficulté d'obtenir les fonds de l'Agence de l'eau, qu'il y a eu un crédit qui avait été fait en fonds propres par la commune de 850 000 € pour réaliser les travaux en régie. Pour nous, ce n'était pas le bon choix parce que c'est éligible à 80 %. Normalement, j'espère bien on aura 1 200 000 € de subventions de l'Agence de l'eau et il a fallu d'ailleurs il me semble que la visite du préfet a permis de dénouer quand même ce blocage qui perdurait depuis maintenant une bonne dizaine d'années.

En parlant du barrage du Cavo, vous y revenir et pour finir sur l'eau, on l'a obtenu et ça, je vous le dis, j'en profite de le dire publiquement on a obtenu du préfet de région qu'il finance le barrage du Cavo à hauteur de 70 %. Donc aujourd'hui, nous sommes heureux de voir que ce projet avance parce qu'on a besoin d'eau qui est extrêmement cruelle. Aujourd'hui, la plus grande difficulté c'est aussi à la montagne. Aujourd'hui, la ressource en eau est cruciale puisque donc on a vu, on a touché du doigt c'était il y a deux ans, le 15 août, nous n'avions plus d'eau à Sainte Lucie de Porto-Vecchio, donc il a fallu amener les camions citernes pour pouvoir alimenter la population et pas de rupture de service. Donc là, l'enjeu du barrage du Cavo qui n'est pas que l'eau d'alimentation, mais il y a aussi toute la problématique agricole parce qu'aujourd'hui on a, on le voit dans le PLU 500 hectares d'EZA, mais pas une seule goutte d'eau pour arroser les terres agricoles, il y a une forme de non-sens qui fragilise en plus l'analyse qu'on fait sur les ressources territoriales et donc là il y a un principe de cohérence à mettre en œuvre. Donc on est content que l'Etat, vraiment, et on souhaite, on a demandé au président de région d'ailleurs de nous suivre sur cette opération-là. Donc le Sivom plus l'Etat et la Région pourrait voir ce projet sortir de terre ».

Paul André COLOMBANI : « C'est compétence Sivom aussi? ».

Le Maire : « Non c'est compétence Région, Etat. Après, c'est sur le territoire du Sivom et sur le territoire de la commune ce qui peut être aussi très intéressant pour nous il y a une mise à disposition foncière compte quand même et peut être intéressant pour la commune. Et on a donc cette problématique de gestion de l'eau qu'on étend, quand on est arrivé, on a vu cette difficulté-là, c'est le projet de la Step de Sainte-Lucie de Porto Vecchio qui était arrivé à son terme mais c'était un projet qui était couplé avec celui de Lecci. Et là, on n'avait rien, aucun document.

Et là, l'Etat encore avance avec nous sur la Step de Lecci parce qu'on a fait un contrat de territorialisation, il n'y a plus de territoire avec Porto Vecchio et le maire du Lecci était ok là-dessus pour qu'on crée une 30 000 qui servira à la fois à Porto Vecchio et au Sivom du Cavo avec tous les systèmes de réutilisation ce qui se fait très, très communément en Israël où 40 ou 50 % de l'eau est retraité. Nous, aujourd'hui, on s'inscrit déjà dans les recommandations que l'Etat d'ailleurs vient de fixer et on vous en dira un petit peu plus là-dessus pour l'instant, il semblerait qu'on ait trouvé les fonds, mais je n'ai pas encore les arrêtés tant qu'on n'a pas eu arrêté on ne peut en parler. Mais on a quand même des courriers très officiels qui vont dans ce sens. Voilà, donc je voulais pour l'eau. On est au moment du vote pour l'eau. Adopté, 19 voix pour, 3 voix contre.

Budget 2023 Camping Municipal, Patrick si tu veux bien le présenter ».

Patrick QUILICI : « . On va avoir cette année en dépense pour acheter un mobile home qui va nous coûter dans les 16 000 € à peu près pour le gardien de nuit, obligatoire et on va acheter du matériel parce que on ne fera plus payer en d'espèce, c'est à dire par carte et par chèque. On a eu la chance de pas ouvrir l'année dernière parce que on s'est rendu compte que tout l'éclairage du camping n'était pas relié à la terre et on a fait faire des travaux, il y en a pour 14 000 €. C'est à dire que si quelqu'un avait touché un lampadaire, il restait accroché ».

Antoine Carli : « Est-ce que vous comptez l'ouvrir cette année, il est aux normes ? ».

Patrick QUILICI : « Il est en train d'être remis aux normes ».

Anthony Muzy : « On avait un gros problème avec la commission de sécurité ».

Le Maire : « Le problème, c'est que la commission de sécurité est intervenue très tard. C'est à dire qu'on a su qu' il n'était pas conforme juste avant la saison … ».

Patrick QUILICI : « En fait, on doit délimiter les emplacements pour avoir l'aval de la commission de sécurité. On a fait passer l'Apave parce qu'il y a plein de problèmes on est en train de mettre aux normes et on ouvrira courant juin, voire début juillet ».

Vanina VANCAUWELAERT : « Vous avez un projet d'investissement sur le camping pour améliorer, pour faire de l'accueil un peu plus structuré, dans l'air du temps, c'est à dire avoir des choses un peu plus confortables, notamment pour les saisonniers éventuellement ? ».

Patrick QUILICI : « On a un mobil-home pour l'accueil et un pour le… ».

Vanina VANCAUWELAERT : « Il n'est pas prévu de développer un accueil … ».

Patrick QUILICI : « Non, On a pris contact avec les commerçants qui vont prendre un emplacement pour mettre un mobil-home où ils mettront leur personnel ».

Vanina VANCAUWELAERT : « Eux ils doivent fournir le mobil-home . Est-ce que vous êtes équipé pour les camping-car ? ».

Le Maire : « C'est le seul ».

Antoine Carli : « Est ce qu'il n'y aurait pas possibilité à terme de mettre quelques mobil-homes pour des gens de la plage qui veulent monter se passés huit jours ou quinze jours ? ».

Patrick QUILICI : « Antoine, tu sais que le problème du camping c'est de savoir ce qu'il va rapporter, nous on est prêt à invertir mais on ne veut pas que ça coute trop d'argent à la commune. Donc ça c'est prévu petit à petit ».

Antoine CARLI : « Par contre, moi je suis inquiet pour les saisonniers parce qu' on sait que c'est des jeunes qui font la bringue etc ».

Patrick QUILICI : « Oui mais on a un gardien de nuit qui va rester là-bas pour gérer ce problème ».

Anthony MUZY : « Sur les plateforme, sur la gestion des camping-cars, orienter les camping-cars, ça permettra de réguler la problématique des camping-cars sauvage ».

Vanina VANCAUWELAERT : « Est-ce qu'on a un arrêté contre le camping sauvage ? ».

Anthony MUZY : « Oui il y a un arrêté préfectoral , mais le reflex du camping- cariste est de dire il n'y a pas d'offre , vous n'avez pas de zone de stationnement et effectivement ça fait plus d'un an que nous travaillons dessus … ».

Céline BIANCONI : « Mais au-delà de ça, la réglementation sur le camping sauvage des camping-cars est que du moment où ils ont ouvert, ils ont posé une table dehors, c'est du camping sauvage. S'il est stationné, on ne peut pas le qualifier. S'il est simplement stationné et fermer on ne peut pas le qualifier à partir du moment où ils ouvrent et mettent une table, ils finissent camping sauvage, mais c'est là où s'est très compliqué ».

Antoine CARLI : « Quand on les trouve dans des chemins perdus au milieu de la forêt … ».

Le Maire : « Aujourd'hui, on a par rapport à la réglementation, la commune héberge une brigade de la gendarmerie pendant six mois, qui ont aussi dans ces missions-là de veiller à ce que le camping sauvage ne se déploie pas . Et puis, on aura aussi des possibilités de verbaliser à terme, si on recrute un garde champêtre pour pouvoir faire ça. Ensuite moi, j'entends aussi sur le camping municipal et évidemment, je me mets en retrait pour ne pas être en conflit d'intérêt. J'appelle l'attention , la commission travaille dessus, que les recettes du camping ce ne sont que 38 000 € et donc … ».

Vanina VANCAUWELAERT : « Je le sais, parce qu'il est mal exploité, disons les choses comme elles sont, après le camping c'est ce qui marche le mieux, c'est la forêt, mettez-le en gérance, après il y a des jeunes au village, un jeune qui ferait les investissements … ».

Le Maire : « Après pour bien connaitre ce sujet-là, pour être un professionnel du tourisme comme d'autres autour de cette table, les contextes sont différents, cette structure a été créée quand aucune offre privée n'existait et donc aujourd'hui il y en a trois autres depuis et André a vu cette évolution simplement … ».

Vanina VANCAUWELAERT : « Il y en avait trois de camping au village ? ».

Patrick QUILICI : « Il y en a quatre ».

Le Maire : « Donc il faut comprendre que les recettes, par exemple du camping municipal en 2009, c'était 67 000 €, en 2010 après d'autres campings ont ouvert, en 2010, 47 000 en 2011, 45 000 en 2012, 38 000 en 2013, 31 000 en 2014, 25 000 en 2015, 32 000 en 2016, 26 000 en 2017, 24 000 en 2018, 18 000 en 2019, 17 000 et en 2020, 9000. Moi avec 9 000 € après je suis aussi garant des deniers publics. Je ne peux pas faire 30 mobil-homes à raison de 30 000 € l'un, ça fait des investissements colossaux qui après doivent être remboursés ».

Vanina VANCAUWELAERT : « 30 000 € un mobil-home ? ».

Le Maire : « Oui, aujourd'hui. Il y a aussi une demande qu'on essaye de satisfaire des restaurateurs … ».

Céline BIANCONI : « Oui, mais après, s'il faut les changer tous les trois ans, ce n'est pas pertinent ».

Anthony MUZY : « La proposition que tu as faite pourrait être intéressante, le seul soucis est qu'à partir du moment ou tu le propose à la gérance ça ne peut plus malheureusement se limiter à des gens de la commune, tu ouvres à tout le monde ».

Vanina VANCAUWELAERT : « Tu fais une adjudication ».

Anthony MUZY : « Oui mais ça ne ce limite pas qu'à des gens de la commune ».

Vanina VANCAUWELAERT : « C'est toi qui choisis les candidats ça s'organise ».

Anthony MUZY : « Oui mais il y a un cahier des charges, t'importe qui peut venir, tu as des groupes ...».

Vanina VANCAUWELAERT : « Donc c'est qu'il y a un potentiel de rentabilité énorme si un gros groupes va venir pour le camping ... ».

Anthony MUZY : « Je peux aller au bout de mon propos, le groupe justement, c'est pour ça que j'ai fait la différence entre la personne qui va vouloir le prendre pour pouvoir le développer doucement c'est que le groupe, il va arriver à proposer X millions sur la table et se projeter sur quinze ans, on est d'accord. C'est peut-être une solution de laisser rentrer des groupes sur la montagne. Moi, je ne suis pas forcément pour. C'est comme les AOT sur la plage, demain on ouvre les AOT il y a des groupes qui viennent et qui s'installent, tu ne peux pas les bloquer c'est ce qui s'est passé à Ramatuelle et ailleurs. Donc tu fais la même chose sur la montagne, ça va nous rapporter de l'argent par contre, mais est-ce que c'est un choix d'ouvrir notre commune à des groupes financiers ? Je ne suis pas forcément d'accord avec toi ».

Le Maire : « . C'est une mise de tourisme différente. Pour revenir là-dessus, j'ai à cœur que le camping municipal soit ouvert et prospère pour y avoir travaillé pendant dix ans et pour bien connaître cette structure et pour avoir créé la mienne après, on n'a vraiment aucun souci là-dessus puisqu'on est toujours positionné et on est très complémentaire avec les autres. Moi, j'ai un cœur qu'il reste ouvert. La seule chose que j'ai demandé, c'est la même rigueur budgétaire que nous avons dans tous les services. Pour moi, on est aujourd'hui et Dieu sait qu'on compte chaque euro. Donc il faut qu'on ait la même rigueur budgétaire. Après, là où je rejoins, je suis ouvert sur toutes les propositions il peut y avoir 1000 façons de faire donner en adjudication, après c'est du choix. On a été contacté par des entreprises qui sont en train de potentiellement, veulent faire une offre et qui sont intéressées. Après tout, ça reste ouvert. Le tout, c'est que ce ne soit pas quelque chose qui coûte à la commune tous les ans. C'est qu'il faut au moins qu'il soit à l'équilibre. Voilà, très bien, donc on passe au vote qui est pour ». Adopté, 19 voix pour, 3 abstentions.

Vote de subventions d'équilibre de fonctionnement du budget principal M57 vers les budgets annexes M57 Crèche, M57 ALSH et M57 Cuisine centrale.

Le Maire : « Ce budget qui a été élaboré en prenant en compte les priorités de la municipalité et les besoins de la population résidente de la commune. C'est bien notre axe trois, remettre les résidents au cœur des préoccupations de la municipalité, c'est ce qu'on fait tous les jours. Le

total de celui-ci en section de fonctionnement pour l'année 2023 s'élève à 10 339 349 €, soit une progression de 10 % par rapport au budget de l'année dernière.

En fonctionnement, les prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement s'organisent ainsi sur le 011 les charges à caractère général ,vous avez 1 633 000 € qui est un montant qui tient compte de l'augmentation de plus de 25 % des charges d'électricité, de carburant et d'inflation, on a vu quand même certains de nos articles s'envoler aussi par rapport au contexte. Cependant, nous porterons notre attention sur une maîtrise complète de ce chapitre afin de pouvoir maintenir notre capacité de financement de la section d'investissement compte tenu de notre programmation de travaux. C'est à dire que c'est lui qui, aujourd'hui, nous a permis d'arriver à notre vitesse de croisière et c'est lui qui va être évidemment maîtrisé pour les trois années à venir. Le 012 en personnel 3 998 700 €. C'est une provision qui tient compte de l'évolution statutaire des agents, les gares aux lignes directrices de gestion que vous avez votée. Aujourd'hui, la campagne de déprécarisation des agents est quasiment terminée. D'ailleurs, le comité technique qui a été régulièrement élu, vous avez certains membres de cette table. Notre dynamique RH fonctionne avec de l'IFSE, des systèmes de rémunération de gratifications aussi. La ligne directrice de gestion nous impose et c'est ce qu'on fait, des entretiens annuels avec des objectifs et autres. Et donc, évidemment, il y a aujourd'hui très peu de contrats qui sont précaires puisque la plupart sont passés à 35 h. C'était une masse salariale qui aujourd'hui est optimisée, avec une restructuration et une réorganisation où des cadres ont été embauchés et donc, comme je le disais, pour le compte administratif, nous étions à 121 agent et on demeure à 121 aujourd'hui. Donc il y a un certain nombre d'agents et notamment des femmes, c''était un peu problématique, qui n'avait pas de régime indemnitaire, une irrégularité qu'on a levé aussi de façon à ce qu'il y a une équité au niveau des agents. Et puis, il y a aussi les gratifications de chèques restaurant qui ont fait avancer ».

Vanina VANCAUWELAERT : « Vous avez mis en place des primes. Vous êtes en ripec? » .

Non, en riv7 ».

Anthony MUZY : « Comment ça se passe ? ».

Vanina VANCAUWELAERT : « Combien de personnes … ».

Céline BIANCONI : « Tous les agents. Avant, il y avait certains agents qui étaient exclus c'est ce que vous a dit le maire, on a fait un recensement et on a regardé les statuts de tout le monde. Aujourd'hui, il y a plus un agent sur la commune de Zonza qui n'a pas de régime indemnitaire.

Vanina VANCAUWELAERT : « Avant ça n'existait pas ».

Céline BIANCONI : « Si, ça existe depuis 2015, c'est obligatoire, il avait été mis en place mais pas sur tous les agents. Nous on a au fur et à mesure on a assaini. Là maintenant, aujourd'hui, à partir cet exercice tous les agents ont le riv7 ».

Vanina VANCAUWELAERT : « C'est toi le représentant des agents ? ».

Le Maire : « Mais là on n'organise pas un débat avec le comité technique. Oui, André est élu au nouveau comité technique des représentants, c'est un organe délibérant qui est important puisque chaque délibération qui concerne la ressource humaine passe d'abord par le comité sociale territorial ».

Anthony MUZY : « Pas Avant ? ».

Le Maire : « Non ; Donc là on est pile dans la réglementation et en plus, c'est un échange qui est intéressant parce que notamment, on a eu des petits sujets sur le CIA c'est une prime de gratification qu'on a mis en place. On nous a demandé quels sont les critères? Évidemment, ce n'est pas le maire qui a la tête du client, on donne une prime à Noël ou non. Il y a des critères très objectifs c'est à dire est ce que vous avez été en maladie ou non, quand vous faites votre travaille, quand des personnes qui ont été absent pendant six mois vous ne pouvez pas … ».

Céline BIANCONI : « La formation ».

Le Maire : « Est ce qu'ils ont fait des formations? Différents critères légaux évidemment mis en œuvre par le centre de gestion. Ce n'est pas nous qui l'avons inventé se sont les critères du centre de gestion. Et ensuite, en fonction de ça mais tout ça, c'est une gestion très lourde. Vous imaginez ce sont des agents et donc il y a tout le système RH qui travaille et qui d'ailleurs nous a permis de récupérer de l'argent, notamment puisque on s'était rendu compte que non seulement certains agents qui étaient en maladie on ne leur appliquait pas la délibération pour ne pas payer la totalité mais dans leur payer des heures supplémentaires. Ce temps-là est révolu, évidemment.

Donc atténuation des produits 014 c'est le reversement à la perception de la taxe de séjour à l'office du tourisme 500 000 € et le fonds de péréquation intercommunal pour 167 000 €. Sur le 65, c'est un chapitre qui contient les contributions obligatoires de la commune, notamment pour vous éclairer aussi sur ce que coute le Sdis c'est 175 900 € pour la commune, le SE2A syndicat d'électrification, c'est 100 000, les subventions aux associations, c'est 96 000, 100 000 € on est resté constant cette année. La subvention d'équilibre à l'ALSH, c'est 197 053 €, la subvention d'équilibre à la crèche, c'est 413 223 €, et la subvention d'équilibre à la cuisine central est de 380 250 €, 147 900 € ce sont les charges relatives à l'emprunt en cours qui vont continuer à baisser puisqu'on n'aura pas recours à l'emprunt normalement. Ensuite il y a 2 275 737 € qui est un virement à la section d'investissement, soit 22 % du budget de fonctionnement rebascule sur l'investissement et qui donne ce dynamisme qui nous intéresse. L'ensemble des crédits qui sont consacrés au rayonnement de la commune, sa qualité de vie n'aurait pas pu se réaliser des recettes qui sont en dynamique avec des résultats cumulés qui sont évidemment conséquents et ce qui nous permet d'avoir des ratios qui sont plutôt satisfaisants et qui cadrent avec les objectifs que nous étions fixes je pense qu'on ira au-delà d'ailleurs en terme de recettes puisqu'on avait fixé six ans, je vous le rappelle, 1 million d'euros de recettes supplémentaires en produit de fonctionnement et si tout va plutôt bien, on aura largement dépassé cet objectif. 013, annulation des charges, accumulation des charges 50 000 €, il s'agit de récupérer une partie des charges relatives aux arrêts de travail, donc ça aussi ça amélioré nos produits et notre résultat. Tout ce qui est produits et services, ça c'est domaine ventes diverses, ça j'appelle votre attention ce sont là 700 527 € quand même. C'est une recette qui est devenue très dynamique, c'est à dire que tout le monde paye tout, on va chercher l'argent partout et les droits de stationnement notamment, ainsi que la réintégration des salaires des agents affectés au budget des ménages. Et cette recette est passée de 44 000 € en 2019 elle est aujourd'hui à 700 000 € et elle sera normalement 2023 750 000 €. Donc là, c'est aussi un gros travail qui est fait par l'administration et je tiens à le saluer. Qu'il n'y ait pas 1 € qui se perd. Sachez qu'en plus nous avons libéré le trésor et donc tout ce qui est dû et poursuivi.

Impôts et taxes, 556 000 €€ et la fiscalité extrêmement dynamique cette année sans avoir et vous verrez on ne va pas augmenter les impôts, mais on a quand même récupéré de la fiscalité dont tout ce qui est impôts directs c'est une recette qui est constante, qui est en progression grâce à un travail rigoureux des services encore avec des bases qui ont été redéployées.

Donc des bases c'est grosso modo, c'est la maison catégorie cinq qui doit être catégorie trois parce y a quand même une piscine six chambres et qu'elle est louée à prix d'or et qu'elle paye comme si c'était une maison modeste, donc ça, ça été revu. Il y a eu presque près de 400 000 € qui ont été récupérés. On ne l'augmentera pas, mais on retravaille les bases. Aujourd'hui, cette fiscalité s'établit à 4,3 millions et la taxe du séjour à 550 000 €. Ensuite, les dotations, les participations, c'est un chapitre budgétaire de l'ensemble des dotations auxquelles les communes ont droit, ça c'est la direction générale des collectivités locales qui fixe ce montant. Donc la DGCL, c'est 1 227 209 € qui va, je l'espère progresser bien que des fois en dotation globale de fonctionnement, elle diminue, mais sur toutes les opérations et grâce au PEI qu'on est en train d'entreprendre et les régularisations foncières notamment des routes où on a quelque chose comme un héritage d'une centaine qui sont en souffrance. Donc on va régulariser 66 kilomètres, notamment dans le PLU, ce qui va nous permettre aussi de pouvoir déjà entretenir ces routes de façon normale, légale comme cela doit être fait et de prévoir le plan pluriannuel d'investissement qui permettra aussi de faire l'entretien des routes. Je salue et je tiens à le faire publiquement, rendre un hommage appuyé à Vincent Lucchinacci qui démarre à pas d'heure le matin pour finir à pas d'heure le soir et qui se voue vraiment et c'est exemplaire, tous les jours à la cause des voiries et autre. Et c'est un sujet qui est compliqué, difficile, mais toujours extrêmement disponible et dynamique et un travail qui est fait assez important. On a aussi, et je remercie aussi Madame Bianconi d'appuyer sur la région pour nous aider à faire en sorte que les service des routes se souviennent qu'il y a une commune à Zonza Santa Lucia, y compris à la montagne d'ailleurs. Et on a pu comme ça, avancer sur la route qui va à Cirindinu qui a été refaite, on a pu améliorer la situation grandement sur Taglio Rosso et enfin aujourd'hui je crois qu'il commence la semaine prochaine dans le village de Sainte Lucie aussi. Et là, il y a toute une dynamique, à Zonza c'est prévu aussi à Paccionitoli également. On a pu enfin sortir de cette enclave, sortie de Zonza aussi, on attend un petit peu, on temporise un peu parce qu'on essaye de coordonner aussi l'enfouissement des lignes et là, on a mis un gros sujet sur le SE 2A pour pouvoir sortir ces pylônes atroces qu'on voit plus nulle part sauf chez nous. Bref, tout ça, c'est pour vous dire au combien ça participe je dirais à ce que cette commune puisse retrouver le niveau auquel elle aspire et auquel elle a droit. Enfin, les produits de gestion courante il s'agit des produits issus du parc immobilier de la commune donc intéressant parce qu'aujourd'hui 257 000 € nous permet en matière de location. L'excédent de fonctionnement a été reporté cette année, c'est quand même 2 563 830 €.

J'arrive maintenant à ma section préférée j'allais dire celle des investissements, puisque nous avons vraiment orienté l'ensemble de notre politique sur la redynamisation et sur la valorisation de l'investissement c'était un peu tout le sens de votre campagne où on avait une commune qui fonctionnait juste, fonctionnait sans investir. Et aujourd'hui, la section d'investissement poursuit une belle courbe de croissance et elle s'élève pour l'exercice 2023 à 11 292 936 €, soit 8 % de plus que l'année dernière et 58 % de plus qu'en 2020. Donc ça, c'est un très bel effort. Donc les dépenses d'investissement sont constituées par 1 283 000 € de restes à réaliser et de 9 325 000 € affectés aux projets structurants et de 634 000 € au remboursement l'encours de la dette. Donc, compte tenu des procédures obligatoires qui sont liées à la commande publique, nos dossiers vont pouvoir passer en phase opérationnelle sur cet exercice, alors c'est vrai qu'il y a des attentes, c'est long mais la force publique, s'il y a une inertie que je découvre moi-même et pour les passation de marchés quand on veut faire une choses dans tout ce qui travaille et j'imagine que c'est partout pareil dans les administrations, il y a une inertie qui est très surprenante quand on vient du privé et à laquelle on ne s'attend pas du tout. Et c'est vrai que c'est tellement extrêmement codifié et comme on est, on veut scrupuleusement respecter l'ensemble des dispositifs ça prend beaucoup de temps.

Mais malgré ce temps-là, les projets de l'école de Zonza, ça y est, l'extension que vous aviez votée en début de mandature va démarrer puisque le marché est à l'analyse l'aménagement du bâtiment en face du bâtiment culturel ça y est, il est attribué, donc il va démarrer. L'aménagement du groupe scolaire et l'agrandissement de l'école, ça y est le marché est passé. Ça y est on est en négo, donc on va y aller pour cet été. La cuisine centrale, on les a reçus récemment, on a renégocié un peu parce que visiblement il y avait de la matière et ça devrait démarrer cet été, le bâtiment polyvalente de Zonza c'est donc notre fameuse places, parking. On avance mais on a des procédures qui sont si importante ça prend du temps mais c'est en bonne voie, l'architecte a été désigné, vous le savez, vous avez voté pour ça et il nous a fait son offre qui est aujourd'hui à l'analyse et on devrait les voir normalement lundi. Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie, ce beau projet du musée qui avance très bien et on va essayer de mener les deux de concert de façon à ne pas avoir une fois qu'on a fait des travaux de parking conventionnel on fait les travaux tout d'un coup sur cette zone-là comme ça, on essaie de tenir en compte aussi des gens qui travaillent. Mais là, pour le coup, on aura beaucoup de travaux à Zonza qui vont se cumuler puisqu'il y aura l'ancienne gendarmerie, la création du parking, on va refaire l'eau, les canalisations, ça va faire beaucoup de sujets l'enfouissement des lignes, on en aura sur le village de Zonza et déjà de gros sujets et quand on aura à peine démarré sur Zonza le même sujet va être là, sur le centre de Sainte Lucie de Porto Vecchio. Donc là, on faudra s'armer de patience, mais ça, c'est pour la bonne cause. Le plan d'adressage est quasiment terminé, je remercie vraiment, vraiment les comités de quartier, la concertation publique, pour avoir travaillé tous, ceux qui ont participé à ce projet qui maintenant est quasiment terminé. La rénovation énergétique des bâtiments, je vous le rappelle, on avait récupéré 1 million d'euros sur le financement, c'était le CRTE France relance, c'est bien en cours beaucoup de choses ont été faites ce sera bientôt terminé sur Sainte Lucie de Porto Vecchio et on fera les bâtiments à Zonza. Ça à commencer. Voilà l'acquisition de matériel roulant etc … Enfin tout, je dirais ces projets-là, je dirais les plus imminents en sachant que bien d'autres arrivent, sachant que bien d'autres arrivent, les recettes d'investissement se construit et doivent arriver peut-être très rapidement parce qu'on a trouvé une belle dynamique sur le Fond vert, donc on verra avec l'État. Mais peut être qu'on va arriver à avancer sur le skate-park plus vite que prévu. Les recettes d'investissement constituent 4 865 906 € de restes à réaliser, donc 2 117 250 € de recettes nouvelles issues de la réception de nouveaux arrêtés attributifs de subventions, 160 000 € de FC TVA, 500 000 de taxe d'aménagement et 2 275 737 € un virement à la section de fonctionnement. Donc aujourd'hui, nous poursuivons les efforts de gestion qui sont indispensables. On essaye de rechercher évidemment toujours de nouvelles recettes et qui vont nous permettre de conserver notre dynamique tout en maîtrisant nos dépenses et d'autre part, à chaque fois que cela est possible, on cherchera d'obtenir des plans de financement. Quand on va chercher des plans de financement, on n'en est pas là je dirais juste pour l'opportunité des plans de financement. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. J'entends en fait, que notre seule politique est guidée par le règlement d'aides. Je rappelle que notre politique est très clairement établie elle a un programme c'est celui de « Pà Cambia » avec 174 actions qui ont été clairement définies et qu'au quotidien on reprend ces actions-là. D'ailleurs, il y a un premier bilan qui est suivi par le premier adjoint qui sera fait à mi mandature, donc à mi mandature, c'est à dire le 4 juillet ça fera trois ans et dès le mois de septembre, on reviendra vers l'ensemble des électeurs pour faire sur cette réunion de mi-mandat qui nous permettra de bien de faire la démonstration que nous sommes dans la politique que nous avons fixé et pour laquelle nous avons élu. En fait, comment ça fonctionne ? Nous, on suit notre fil conducteur de notre politique et ensuite on regarde évidemment dans le règlement d'aides, avec le talent aussi des services notamment celui de madame Bianconi, comment on peut être éligible.

Et tout consiste à la rédaction vous l'aurez compris, des délibérations et la motivation de la délibération parce que les règlements sont multiples et on arrive avec un peu de savoir-faire à faire financer l'ensemble de notre programme, c'est chose faite et ce plan pluriannuel d'investissement il s'alimente de lui-même. Je voulais vous dire aussi, c'est que la population aujourd'hui à de réels besoins et nous ce qu'on souhaite, c'est vraiment trouver cette cohésion sociale, c'est à dire de trouver cet équilibre-là qui va permettre à l'ensemble des personnes qui fréquentent la commune d'abord les résidents évidemment, ou tous les dispositifs qui sont dans les compétences générales sont assurées. Ça, c'est le maître mot. C'est aussi une politique qui est d'abord dédiée à l'enfance et à la jeunesse, avec beaucoup de services qui ont été multipliés, y compris et je salue le travail du CCAS. C'est une politique qui est menée aussi vers les anciens parce qu'il y a ce besoin de protection, je dirais de considération et j'ose dire d 'affection qui va nous permettre aussi d'avancer dans cette cohésion et ce lien intergénérationnel qui est aussi notre culture à laquelle nous sommes très attachés. Et puis aussi les précaires, ne pas oublier aujourd'hui, notamment sur les systèmes de restauration qui ont été mis en place, permettent à beaucoup de gens modestes et anciens de pouvoir accéder à des repas quotidiens de qualité. On a mis aussi le système des repas à 1 € pour les enfants les plus défavorisés à la cantine, qui sont subventionnés par l'Etat. Et puis il y a une grosse action aussi qui est menée par le CCAS, notamment avec les caddys solidaires et je dirais, couplée également avec les Restos du cœur qu'on héberge aujourd'hui à Taglio Rosso. C'est vous dire que cette politique qui est menée va continuer la même. Elle est fidèle, action par action à ce que vous avez vu dans le programme de 'Pà Cambia" et on reviendra vers vous de toute façon pour justifier de cette politique. Voilà, ce que j'avais à dire sur le budget prévisionnel. Donc je vous propose de le voter ».

Christian GIBERT : « Une précision? Mathilde Fedi que je représente aujourd'hui ne prend pas part au vote parce qu'elle est intéressée par une délibération dans les associations. Que ce soit clair ». Adopté, 19 voix pour, 3 Contre.

Le Maire : « Je vous propose maintenant de voter le versement de la subvention d'équilibre au budget primitif principal M57 2023, au budget primitif annexe M57 2023 ALSH 2023, c'est la subvention d'équilibre qui permet à l'ALSH de fonctionner. Elle s'élève à 185 053 € ». Adopté, 19 voix pour, 3 abstentions.

Le Maire : « Versement d'une subvention d'équilibre au budget primitif principal pour le budget annexe M 57 pour la crèche. Cette fois ci, il s'agit donc de voter la subvention d'équilibre pour que la crèche puisse fonctionner à hauteur de 413 233 € ». Adopté, 19 voix pour, 3 abstentions.

Vote d'une subvention d'équilibre exceptionnelle d'investissement du budget principal M57 vers le budget annexe M4 Camping municipal.

Le Maire: « Versement d'une subvention exceptionnelle au budget primitif principal M57 2023. Le budget primitif annexe au camping municipal pour un montant de 20 000 € ». Adopté, 19 voix pour, 3 abstentions.

Vote des attributions de subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2023.

Le Maire : « La commune de Zonza verse quasiment 100 000 € de subventions et nous avons décidé de ne pas aller au-delà de 100 000 €. Donc on a refait une répartition de façon à essayer de contenter tout le monde. C'est parfois compliqué mais c'est déjà un budget conséquent. Je peux vous donner un ratio comparatif, la ville de Bidart, avec laquelle nous avons un projet de partenariat et de jumelage, a 7 500 habitants et elle reverse, elle a un monde associatif

extrêmement dynamique et reverse 50 000. Donc on est quand même plutôt bien par rapport, même à ce qui se fait à l'interco.

Donc MJC Maison de la jeunesse et de la culture, Maison pour tous, que je salue ici, toujours présent avec nous dans la salle et qui tient à disposition tous les éléments puisqu'il a fait son assemblée générale. Les comptes ont été vus par le commissaire aux comptes. Ils sont consultables et ils ont été présentés en bonne et due forme, 25 000 € de subventions.
Zonza in Festa qu'on salue, qui a repris un bon dynamisme et on est très content que cette association reprenne son activité et qui annonce bientôt un carnaval 5 000 €.
I Fiuminali, l'association d'animations qui a commencé, des jeunes très sympathiques 2 500 €.
Association pour la conservation et la restauration du patrimoine Paccionitoli, cette petite assos qui nous fait des manifestations sympathiques qu'on salue 1 000 €.
La section de Zonza et les médaillés militaires 500 €, on salue .
Opus Corsica qui est l'événementiel lyrique sur Viseo 1 000 €.
Le festival La chanson corse, qui a connu un succès incroyable cet été et qui revient Les Muvrini je crois, 2 000 €.
Association San Francisco de l'Alta Rocca 200 €.

Association sportive communale :
Le Foot Club de Sainte-Lucie, on a revalorisé leurs subventions puisqu'on est passé à 20 000 €.
Le Judo club de Sainte Lucie de Porto-Vecchio qui obtient des résultats très intéressants et qui se bat beaucoup et touche pas mal d'adhérents 2 000 €.
Le basket club de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio qu'on salue ici 1 300 €.
Le Tennis Club Alta Rocca et Alta Rocca Express notamment, qui a mené ce petit trail ce jeu dans Zonza, on a trouvé ça fort sympathique. 500 €.
Le Beach tennis club de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio 500 €,
L'association La Boule Alcudina, Taravo, Alta Rocca 2 500 €.
Claudio Rallye, un sponsor un seul 500 €.
Le Yacht club de Pinarello 1 000 €.
La base nautique de Pinarello 1 000 €.
L'Association Altore qui va nous faire un trail dans pas longtemps 1000€.
L' association Alta Muvra Zonza 1 000 €.
L' Association de chasse communale A Muvra 500 €.

Les associations à vocation sociale, sanitaire, environnementale, communale et locale.

Office central de la coopération de l'école (CCE) de Sainte Lucie 5 000€.
CCE de Zonza 1 000€.
ADMR Conca-Sainte Lucie 1 000€.
Mission Locale de Porto Vecchio 2 000€.
Amicale des Pompiers de Sainte Lucie 1 000€.
L'Association di Lotta contra u fogu 800 € . C'est une subvention qui est pondérée puisqu'on a mis en place la réserve communale et donc il y aura une dotation beaucoup plus importante.
Inseme l'association de lutte contre le cancer 400 €
Corsavem 400 €.
Woman Safe and Children et je salue l'acharnement et le travail remarquable de Mathilde Fedi qui se consacre maintenant beaucoup plus à cette association qui est extrêmement chronophage évidemment, mais qui travaille toujours avec nous. Mais là, il y a travail d'utilité publique qui est une cause pour laquelle il faut vraiment, vraiment, vraiment avancer. Women safe and Children protection de la femme et des enfants sur tout ce qui est maltraitance avec une approche très intéressante dite holistique, il y en a trois en France dont une en Corse 12 500 €.
Conservatoire des espaces naturels de la Corse 2 000 €.

C'est une C E N qui nous aide aussi, notamment un rôle important pour les études scientifiques qui concerne les comités de pilotage et les zones de production de Natura 2000.

Les chats libres de Solfa 400 €.
Association Per Eli 400 €.
Endur'ensemble 400 €.
L'Attrape rêves, 100 €.

Enfin, les associations nationales d'utilité publique et leur délégation locale, la Ligue contre le cancer, le comité la Corse du Sud 400 €. Soit un total global de subventions de 96 800 €. Avec peut-être une possibilité divers. Si on monte à 100 000, il nous restera peut-être un petit peu ».

Vanina VANCAUWELAERT : « J'aurais bien aimé avoir les demandes aussi, je reçois le résultat, mais je ne sais pas qui vous a demandé quoi en tant que membre de la commission, que les dossiers de demande soient joints . Ça permet de voir comment vous avez rééquilibré les subventions ».

Le Maire : « Vous l'avez fait en commission ça ? »

Anthony Muzy : « La commission s'est réunie quand ? »

Vanina VANCAUWELAERT : « Lundi, j'ai eu le document hier soir, nous pourrions les avoir par mail ».

Christelle PRIETTO : « Par mail non mais tu peux passer en mairie ».

Vanina VANCAUWELAERT : « Non, je n'ai pas le temps de passer en mairie ».

Christelle PRIETTO : « Si tu veux un samedi ou un dimanche je peux être à la mairie ».

Vanina VANCAUWELAERT : « Je ne demande pas les comptes, juste les lettres de demande, c'est juste un document Word, ce n'est pas confidentiel, je fais partie de la commission ».

Antoine CARLI : « Les comptes des associations doivent être public ».

Vanina VANCAUWELAERT : « Là je ne parle pas des comptes, juste qui a demandé quoi, ou au moins un tableau récapitulatif ».

Le Maire : « Grosso modo, ce document-là, tu verras d'une année sur l'autre, il change peu en fin de compte la base à 80 % tu l'as. Ce qu'il faut faire, c'est les nouvelles demandes éventuellement que puisse avoir accès. Après c'est un petit peu de ma faute parce que la commission est intervenue tard, parce que nous au moment où on prépare le budget on les a vraiment pressés parce qu'ils ont attendu le dernier moment. Et c'est vrai que le monde associative, a qui change, à qui n'en veut plus. Donc il faudrait que la commission vous trouviez déja le bon créneau pour vous réunir ensemble et que tu puisses participer comme ça aussi à l'arbitrage ».

Vanina VANCAUWELAERT : « C'est toujours au dernier moment, la dernière fois c'était le matin pour midi, le vendredi pour le lundi à 8h00 ».

Le Maire : « Oui mais elle se réunit quoi ».

Antoine CARLI : « Je veux poser une question à Christelle, est ce qu'on peut venir voir les comptes des associations ? ».

Le Maire : « Oui ».

Antoine CARLI : « Pas des toutes petites, mais il y a certaines associations qui ont des subventions importantes, moi j'aimerai voir les comptes ».

Le Maire : « Ont à déjà répondu ».

Antoine CARLI : « Mais quand est ce que je peux venir ? ».

Le Maire : « Quand tu veux, tu appelles Vera, tu demandes ton « truc », on prépare le document, tu consulte. Je reviens sur la question que vous avez posée sur le PLB, donc je l'ai dit mais vraiment à l'aise, nous la commune on a versé, une subvention pour que cette manifestation se fasse, cette subvention a été versée à la MJC. La MJC, elle a un commissaire aux comptes et elle a les comptes qui ont été publiés, dedans, il y a tout et ils sont consultables en mairie. Après, je ne peux pas les remettre, je ne peux pas les donner parce que je n'ai pas le droit de le faire mais ils sont consultables.

Jean Jacques BERNADA : « Si vous voulez consulter toutes les associations subventionnées, elles doivent présenter leur comptes à la demande, ils sont consultables à la demande. En ce qui concerne les comptes de la MJC et notamment du PLB qui vous intéresse, vous prenez rendez-vous, vous appelez et que ce soit Emmanuelle Agostini qui est l'organisatrice ou moi-même qui suis le trésorier de la MJC on vous expliquera en détail tous les comptes de cette évènement et même plus si vous voulez ».

Antoine CARLI : « Un conseiller municipal pas n'a pas à courir après toutes les associations, elles demandent à la mairie et la mairie fournit les documents ».

Le Maire : « Je te répond ce que je t'ai déjà répondu au précédent conseil municipal Antoine, Je ne veux pas qu'on laisse entendre qu'on a du mal à donner les documents. D'ailleurs, j'en veux pour preuve que là tu as fait ta demande de document, tu as eu ce que je suis censé de donner, je te les donne, je vais même au-delà de ce que les commune de 3 500 habitants ça été contre signé comme ça tu ne peux pas dire que tu ne les as pas eus. La dernière fois lorsqu'on a parlé des comptes de la MJC, j'ai donné ce que je ne fais jamais la parole à Jean-Jacques Bernada, qui en est le trésorier on en a parlé au dernier conseil municipal il a été dit qu'il était à disposition. Après tu en fais la demande ils sont dans le bureau du premier adjoint tu peux les consulter mais après on ne peut pas te les données. Mais toi, tu peux les consulter, mais pas que toi, n'importe quel habitant peut les consulter. Ce n'est pas réservé aux élus. C'est ce que j'essaye de bien faire comprendre, c'est que tous ces documents-là, nous on les met à disposition à n'importe quel élu. Et ce que je voudrais dire en plus parce que ça j'y tiens, c'est qu'aujourd'hui tu t'inquiètes de cette question-là. Mais il y a eu une assemblée générale qui s'est tenue et Vanina était présente et il y a eu la présentation, y compris des comptes du PLB que tu me demande aujourd'hui ».

Vanina VANCAUWELAERT : « Mais personne ne met en doute la sincérité des comptes ».

Le Maire : « Mais aujourd'hui tout est à disposition ».

Vanina VANCAUWELAERT : « Tout est question de méthodologie de travail, dans les commissions si on veut qu'elles fonctionnent et qu'on puisse comprendre le travail, même quand on n'a pas pu aller à la commission, il manquait un petit tableau ».

Le Maire : « Ta question c'elle d'Antoine. Pour l'attribution des subventions aux associations qui est pour ? ». Adopté, 18 voix pour, 3 abstentions.

Fiscalité

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Le Maire : « La taxe foncière sur les propriétés bâtie le taux est à 22,65 %, la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 104,80 %. Donc ces taux sont inchangés. Donc j'invite le conseil municipal à les approuver ou pas. Qui est pour? tout le monde ». Adopté à unanimité.

Clôture des budgets annexes M57 Crèche, M57 ALSH et M57 Cuisine centrale pour intégration comptable au budget principal M57 à compter de l'exercice 2024.

Le Maire : « Très important. On a changé de nomenclature et de réglementation, on est passé en M57. On est une des premières communes à le faire, puisque Porto Vecchio attend toujours je crois. M57, c'est obligatoire l'année prochaine. On l'a fait, là pour le coup Jean-Marc Simongiovanni merci pour l'effort que je salue parce qu'il a eu non seulement à subir le changement de logiciel qui nous permet aujourd'hui de rentrer de la comptabilité analytique beaucoup plus performante c'est ce que je souhaitais depuis le début et il a eu en plus à subir les affres d'une nouvelle nomenclature M57. Ça fait beaucoup dans la vie du comptable qui est habitué, non mais c'est vrai, qui lui tient vraiment à remercier l'ensemble des personnels pour cet effort. Mais la valeur ajoutée de ces nouveaux logiciels notamment, et du M57 cumulé, c'est qu'aujourd'hui on peut rentrer dans une comptabilité analytique quasi quotidienne, en tout cas trimestriel, et vous permettre d'avoir des analyses par fonction des services. Et c'est pour cela que ces budgets annexes ne sont pas nécessaires et doivent être réintégrés dans le même M57. C'est l'objet de cette délibération, ce qui va nous permettre d'avoir une gestion extrêmement fine des services et qui va nous permettre quasiment quotidiennement de savoir où on en est, y compris quand j'ai besoin de signer un devis sur le 011 notamment. Donc je vous propose donc que l'adoption de la nouvelle nomenclature de 57 au 1er janvier avec une comptabilité suivie par fonctions, permet une répartition différenciée des implantations en dépenses et en recettes pour chaque service et ne justifie plus que les mouvements budgétaires et comptables soient individualisés dans des budgets annexes séparés. Donc je vous propose d'approuver la clôture des budgets annexes M57, ALSH, M57 Crèche et M57 cuisine pour leur intégration au budget principal M57 de la commune à compter de l'exercice 2024.

Antoine CARLI : « On aura quand même une vue sur la crèche, etc… ».

Le Maire : « Encore meilleure ».

Affaires diverses (questions non soumises à délibérations).

Neant.

Le Maire,
Nicolas CUCCHI

MAIRIE DE ZONZA 5 CORSE DU SUD